

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Réfèrent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le 25/02/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

**DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020**

**2020.009 : ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - AMI DESTINATION INFRA REGIONALE – DESTINATION PROVENCE PAYS D'ARLES**

Nombre d'élus en  
exercice : 24 sièges

Suffrages :

15 présents dont 3

suppléants

Absents : 12

Procurations : 3

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du  
14.02.2020

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,

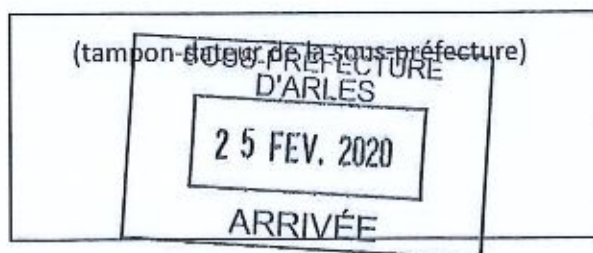
TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES,

Avait donné procuration : Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON

Fait à Arles le 25 février 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





L'un des axes du plan d'action consiste à définir l'offre adossée à la destination : celle qui sera constitutive de la destination, qui sera mise en lumière dans les efforts de promotion et pourra alimenter le « catalogue » de la marque Provence.

L'objet du stage proposé par le PETR consiste à la fois à formuler et nommer l'offre de la destination, à amorcer une approche sélective de cette offre, à la recenser et à la restituer de façon plus accessible et lisible pour les clientèles touristiques.

La mission sera conduite en étroite collaboration et sous la responsabilité hiérarchique de la chargée de développement touristique, en concertation avec les partenaires et se concentrera sur l'offre d'activités et de découverte afin de :

- 1 Définir et recenser l'offre de destination en privilégiant une approche sélective (offre remarquable, singularités) et en prêtant attention aux enjeux prédéfinis par le territoire (désaisonnalisation, circulation des flux, points de sous-fréquentations...),
- 2 Recueillir par des entretiens, caractériser et analyser la perception et la restitution (recommandations, conseils...) de l'offre par un panel de prescripteurs touristiques locaux (entreprises touristiques au contact des clientèles, notamment hébergeurs, conseillers touristiques...),
- 3 Identifier comment la destination est perçue par quelques acteurs ciblés voisins / de proximité ayant un rôle de prescription important (agences réceptives, offices de tourisme majeurs, hébergeurs...),
- 4 Identifier des expériences éclairantes de destinations particulièrement dynamiques ou structurées en analysant leurs pratiques, choix et retours d'expérience sur plusieurs sujets stratégiques : articulation entre les offres territoriales, posture sélective de l'offre, dispositifs d'appropriation de l'offre et de la destination par les professionnels, choix digitaux, etc.

Rendre compte de ces différents travaux et investigations en rédigeant des synthèses de divers formats (fiches benchmark, bases de données, notes et présentations...)

Le /la stagiaire contribuera ponctuellement à d'autres projets en cours et participera aux réunions partenariales de la destination.

**Considérant** l'exposé des besoins et des missions qui seront réalisées par la/le stagiaire,

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir :

- 1° – **ACCUEILLIR**, un(e) étudiant(e) stagiaire, sur une période de 6 mois, à compter du début du mois d'avril 2020 ;
- 2° – **APPROUVER** les termes de la convention qui interviendra entre l'établissement universitaire de formation de la/du stagiaire et le PETR du Pays d'Arles ;
- 3° - **ACCORDER** au stagiaire une gratification forfaitaire en vigueur pour contribuer aux frais occasionnés par ses travaux de recherche et le remboursement des frais de déplacements occasionnés par le stage ;
- 4° – **AUTORISER**, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du PETR du Pays d'Arles ladite convention.
- 5° – **PRECISION** que les crédits nécessaires à la gratification de la/du stagiaire sont ouverts au budget de l'exercice.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

